

Election présidentielle des 09 et 23 avril 2022 en Polynésie française

INFORMATIONS DESTINEES AUX IMPRIMEURS DE LA PROPAGANDE ELECTORALE

▪ **Quantités de documents à imprimer pour chaque tour de scrutin :**

Documents	Quantités maximales de documents à rembourser
Déclarations	218 572 ¹
Affiches grand format	625
Affiches petit format	625

▪ **Caractéristiques des déclarations :**

Les déclarations doivent être imprimées, pour chaque tour de scrutin, sur papier d'un grammage compris de 70g/m² et 80g/m² et d'un format fermé de 210 x 297 mm (A4), c'est-à-dire d'un format ouvert de 297 x 420 mm (A3). Leur texte doit être uniforme pour l'ensemble du territoire.

Les déclarations sont livrées pliées à l'unité et non pas encartées les unes dans les autres.

Il n'est pas possible d'adjoindre à ce texte sa traduction dans une autre langue que le français.

▪ **Livraison des documents à la commission locale de contrôle :**

1 ^{er} tour de l'élection	2 ^{ème} tour de l'élection
A compter du vendredi 25 mars à 12h00 jusqu'au lundi 28 mars à 07h30	Vendredi 15 avril jusqu'à 12h00 au plus tard

¹ Chiffres définitifs communiqués par le ministère de l'intérieur.